

Commune de MANDRES sur VAIR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le déclassement de la voie communale n°2 en vue du déplacement du chemin rural n° 1 dit bois de tête de haie .

Par arrêté n°06/2024 en date du 11 mars 2024 Monsieur le Maire de Mandres sur Vair (88800) a décidé de procéder à une Enquête Publique du Lundi 08 Avril 2023 au Mercredi 24 Avril 12H00 .

Monsieur Dominique CHASSARD a été désigné comme Commissaire Enquêteur .

Les pièces du dossier et un registre d'enquête sont tenus à la disposition du public en Mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture les Lundis de 14h00 à 17h00 , Mercredis et Vendredis de 09h00 à 12h00 .

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public en Mairie les :
Mercredi 10 Avril de 10h00 à 11h00 et Mercredi 24 Avril de 10h00 à 12h00 .

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations , propositions ou contre propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles , cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur ouvert à cet effet ou les envoyer par courrier à l'attention du Commissaire Enquêteur adressé à la Mairie ou par voie électronique sur le site de la Mairie :
mairie.mandres.sur.vair@orange.fr

Les courriers et mails seront annexés au registre.

A l'expiration de l'Enquête , le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport qui sera tenu à disposition du public à la mairie de MANDRES sur VAIR pendant une durée de un an .

Toute personne pourra sur sa demande auprès de la Mairie de Mandres sur Vair , obtenir à ses frais une copie du dossier .

Le Maire de MANDRES sur VAIR

Monsieur Daniel THIRIAT.